

Commune de Borest



Place de l'Eglise
60300 BOREST
mairiedeborest@wanadoo.fr

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

U6BOR0816

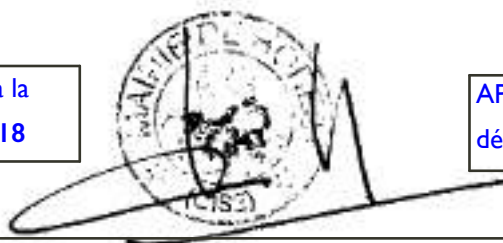


LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Date d'origine :
juin 2019

6^a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 5 juin 2018



APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 17 juin 2019

Bureaux d'études : Sarl **Pro-G Urbain,**
Urbanisme

Environnement **ATER Environnement**

Participation financière : **Conseil Départemental de l'Oise**

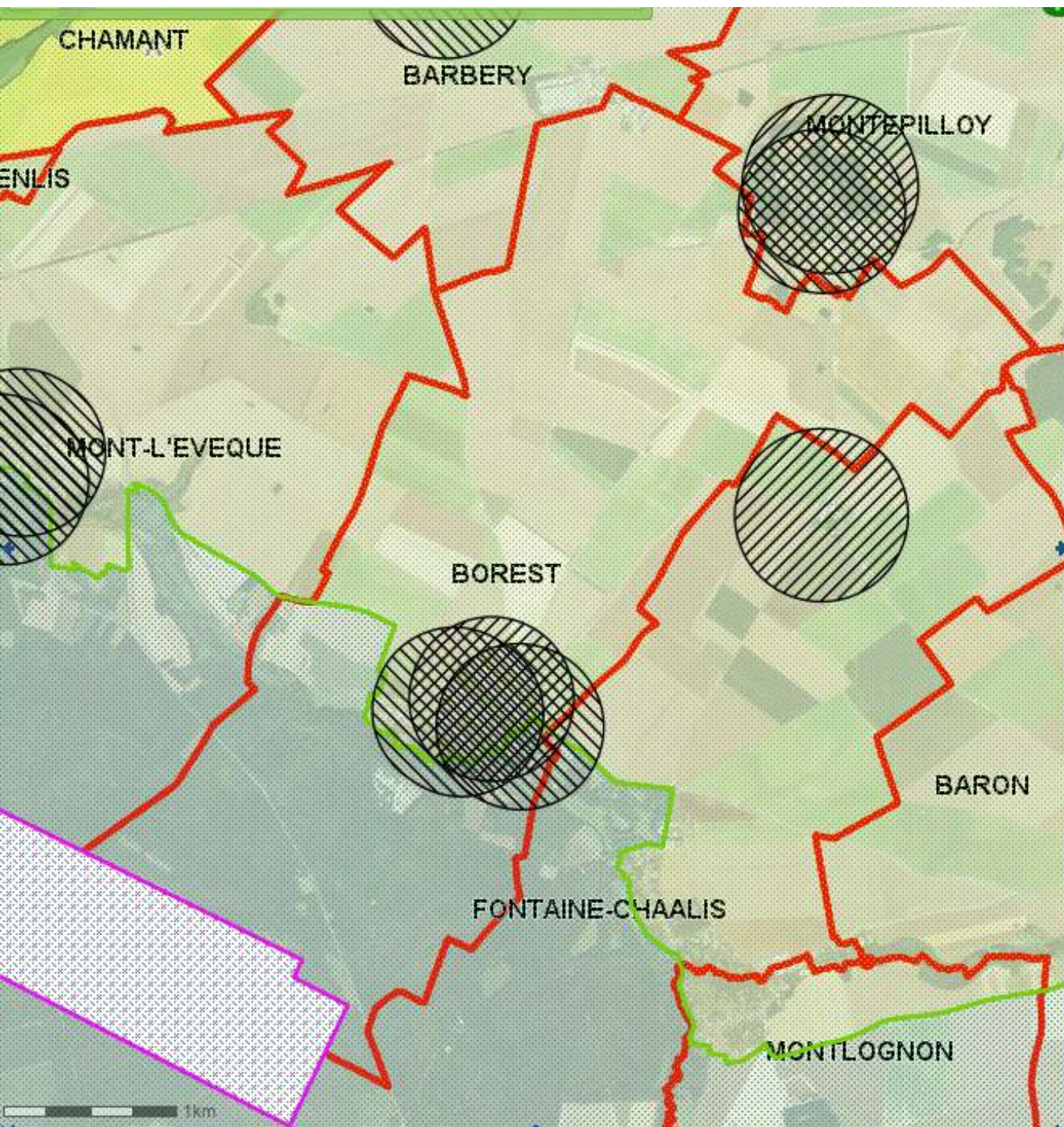
23 rue de Méry
60190 Neufvy,
06.23.01.61.60,
anne-claire@guigand.fr

38 rue de la Croix Blanche
60680 Grandfresnoy
03.60.40.67.16
contact@ater-environnement.fr



ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables





Conception : DDT 60

Date de validité : 18/09/2017 11:00

© IGN

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

Légende

(AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique



classés



inscrits



(AC2) Sites naturels classés



(AC2) Sites naturels inscrits



(AR6) Servitude aux abords des champs de 1



Communes



Limites départementales



BD Ortho



Conception : DDT 60

Date de validité : 18/09/2017 11:00

© IGN

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

Légende

- (AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
-  classés
 -  inscrits

-  (AC2) Sites naturels classes

-  (AC2) Sites naturels inscrits

-  Communes

-  Limites départementales

-  BD Ortho

Mégalithe dit La Queue de Gargantua

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Mégalithe

Titre courant :

Mégalithe dit La Queue de Gargantua

Localisation

Localisation :

Hauts-de-France ; Oise (60) ; Borest

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Picardie

Historique

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

1944/07/10 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice :

Mégalithe dit La Queue de Gargantua : classement par arrêté du 10 juillet 1944

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Intérêt de l'édifice :

À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice :

Site archéologique : 60 087 1 AP.

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune

Références documentaires

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00114537

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1993-12-03

Date de la dernière modification de la notice :

2020-11-17

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Eglise

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Église

Titre courant :

Eglise

Localisation

Localisation :

Hauts-de-France ; Oise (60) ; Borest

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Picardie

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

15e siècle, 16e siècle

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Inscrit MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

1930/04/05 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice :

Eglise : inscription par arrêté du 5 avril 1930

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Intérêt de l'édifice :

À signaler

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune

Références documentaires

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH



À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00114536

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1993-12-03

Date de la dernière modification de la notice :

2019-05-15

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Ancien prieuré

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Prieuré

Titre courant :

Ancien prieuré

Localisation

Localisation :

Hauts-de-France ; Oise (60) ; Borest

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Picardie

Références cadastrales :

D

Historique

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Inscrit MH partiellement

Date et niveau de protection de l'édifice :

1930/06/11 : inscrit MH partiellement

Précision sur la protection de l'édifice :

Façade et toiture du bâtiment principal et chapelle : inscription par arrêté du 11 juin 1930

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Intérêt de l'édifice :

À signaler

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété privée

Références documentaires

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00114538

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1993-12-03

Date de la dernière modification de la notice :

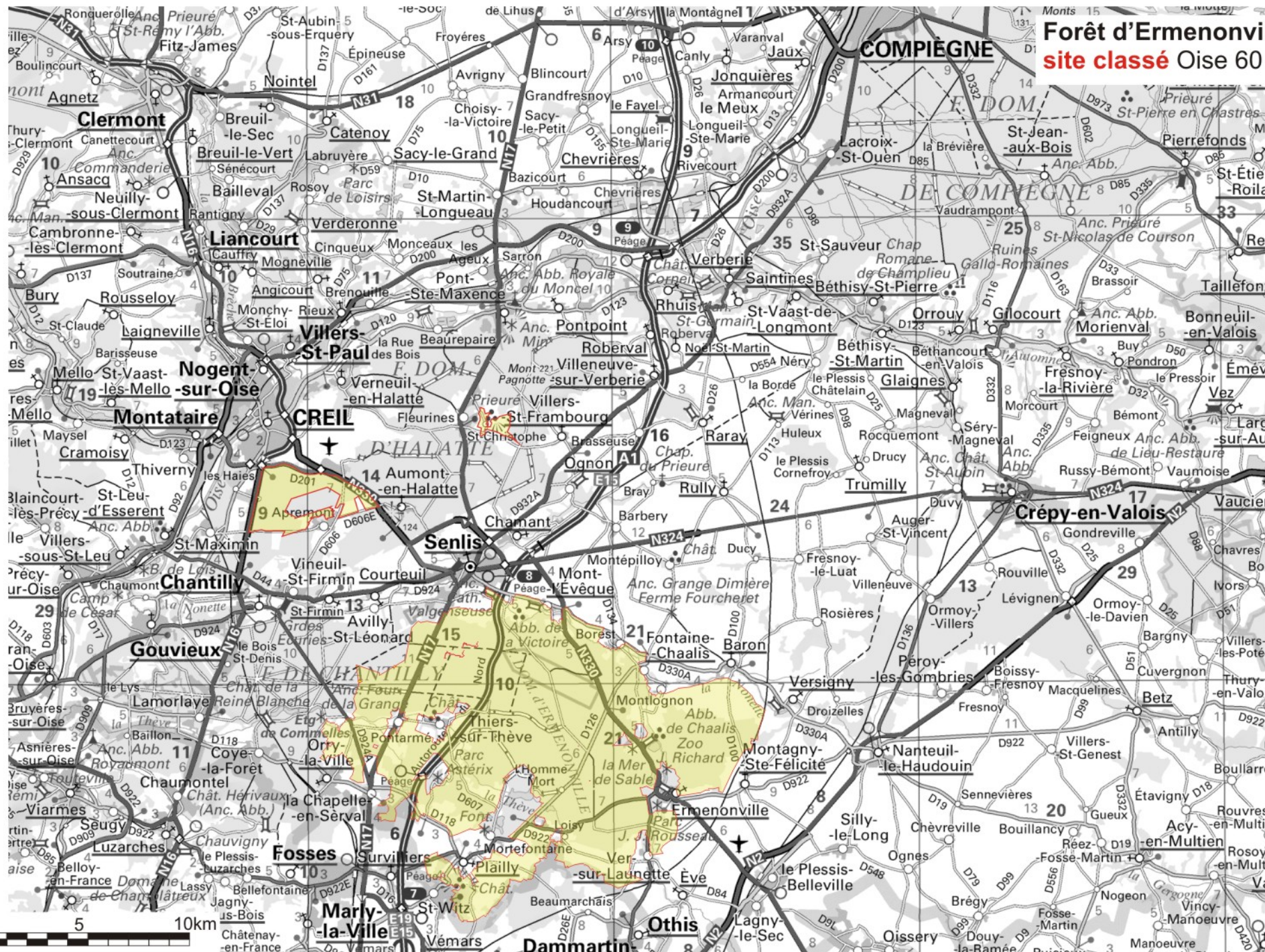
2020-11-17

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

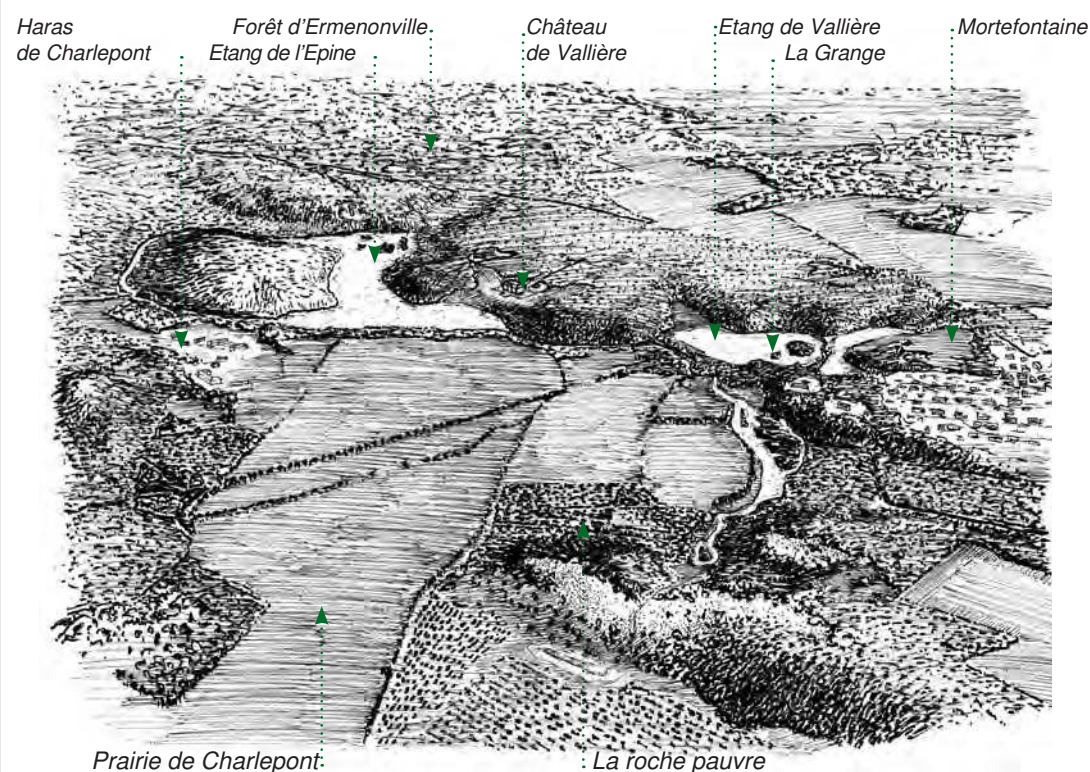
Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr



FORÊTS

d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pomeraye,
clairière et butte de Saint-Christophe



Forêts d'Ermenonville et de Pontarmé

Elles constituent avec les massifs forestiers de Chantilly et d'Halatte, le *massif des trois forêts*. Les forêts d'Ermenonville et de Pontarmé sont situées au nord du bassin parisien.

Elles s'étendent au nord, jusqu'à la vallée de la Nonette ; à l'ouest jusqu'à la forêt de Chantilly qui jouxte la forêt de Pontarmé, elle-même séparée par l'autoroute du Nord de la forêt d'Ermenonville ; au sud, jusqu'à la vallée de la Thève ; enfin, à l'est jusqu'au plateau du Valois.

La forêt de Pontarmé qui est une extension de la forêt de Chantilly, et la forêt d'Ermenonville faisaient partie du domaine royal sous les Mérovingiens et les Carolingiens et jusqu'au ^{xii}^e siècle. Ensuite, jusqu'à la révolution, les principaux propriétaires de la forêt d'Ermenonville furent les religieux : l'abbaye de Chaalis, celle de La Victoire, l'évêché de Senlis et l'église Sainte-Geneviève de Paris, d'où son surnom de *forêt des abbayes*. L'abondance du gibier lui fit intégrer la capitainerie des chasses royales d'Halatte. Le roi avait laissé aux princes de sang, les Condé cette réserve de chasse constituée autour de Senlis et Chantilly. Aux ^{xviii}^e siècle, les princes de Condé vont quadriller la forêt d'un réseau d'allées en étoiles. Ce réseau organisé de routes, d'allées et chemins forestiers est toujours visible.

La confiscation des biens de l'église et de la noblesse à la Révolution permit la constitution d'une vaste forêt de plus de 6 000 hectares appartenant à l'Etat. La restauration lui offrit le statut de forêt domaniale, dont les contours seront parfois modifiés et amputés. Aujourd'hui les forêts de Pontarmé et d'Ermenonville se répartissent entre la forêt domaniale (3 319 ha), les propriétés de l'Institut de France (Forêt de Chaalis, Forêt de Pontarmé) et de nombreuses forêts privées.

La forêt occupe un territoire vallonné, variant entre 70 et 120 m d'altitude. Elle culmine à 123 mètres au carrefour d'Ermenonville. Le socle calcaire a été recouvert de sable. Il s'accumule dans les fonds de vallons et près des chaos de grès.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris

SITE CLASSÉ

Décret du 28 août 1998

CRITÈRE : Historique, scientifique, pittoresque

TYPLOGIE : Grand ensemble paysager

MOTIVATION

DE PROTECTION

Le Massif des trois forêts est un ensemble cohérent d'une grande richesse naturelle, historique et patrimoniale. Diverses mesures de protection se sont progressivement mises en place pour en assurer la préservation.

La protection de ce site assure la jonction avec les sites déjà classés du Domaine de Chantilly et de la forêt d'Halatte.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

12 473,47 ha

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET PRIVÉE.

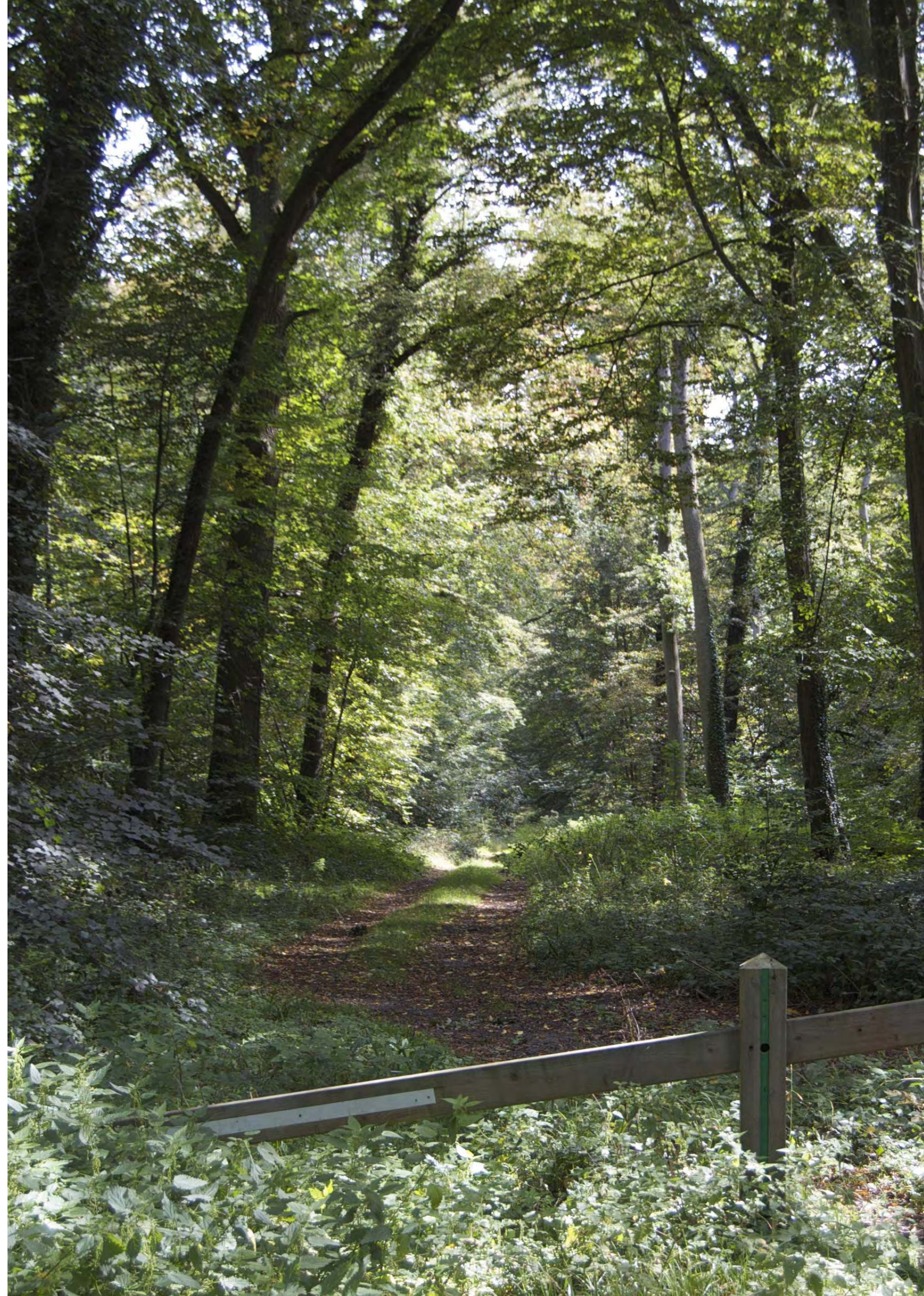
AUTRES PROTECTIONS :

. Plusieurs monuments historiques et leurs abords

. Inclus une partie de la *Vallée de la Nonette*, site inscrit (6 février 1970). Le site inscrit est abrogé dans la partie recouverte par le site classé.

. Inclus une partie du *Domaine d'Ermenonville*, site inscrit (22 février 1938). Cette partie est implicitement abrogée par le décret du site classé.

. PNR Oise Pays de France





19 COMMUNES :
APREMONT, BARON,
BOREST, CREIL,
ERMONVILLE, FLEURINES,
FONTAINE-CHAALIS,
LA-CHAPELLE-EN-SERVAL,
MONTAGNY-SAINTE-FELI-
CITE, MONT-L'EVÊQUE,
MONTLOGNON,
MORTEFONTAINE,
ORRY-LA-VILLE, PLAILLY,
PONTARME, SAINT-
MAXIMIN, SENLIS,
THIERS-SURTHEVE, VER-
SUR-LAUNETTE

FRÉQUENTATION DU SITE
 . Touristique et de proximité
 . Gr et sentiers de décou-
 vertes

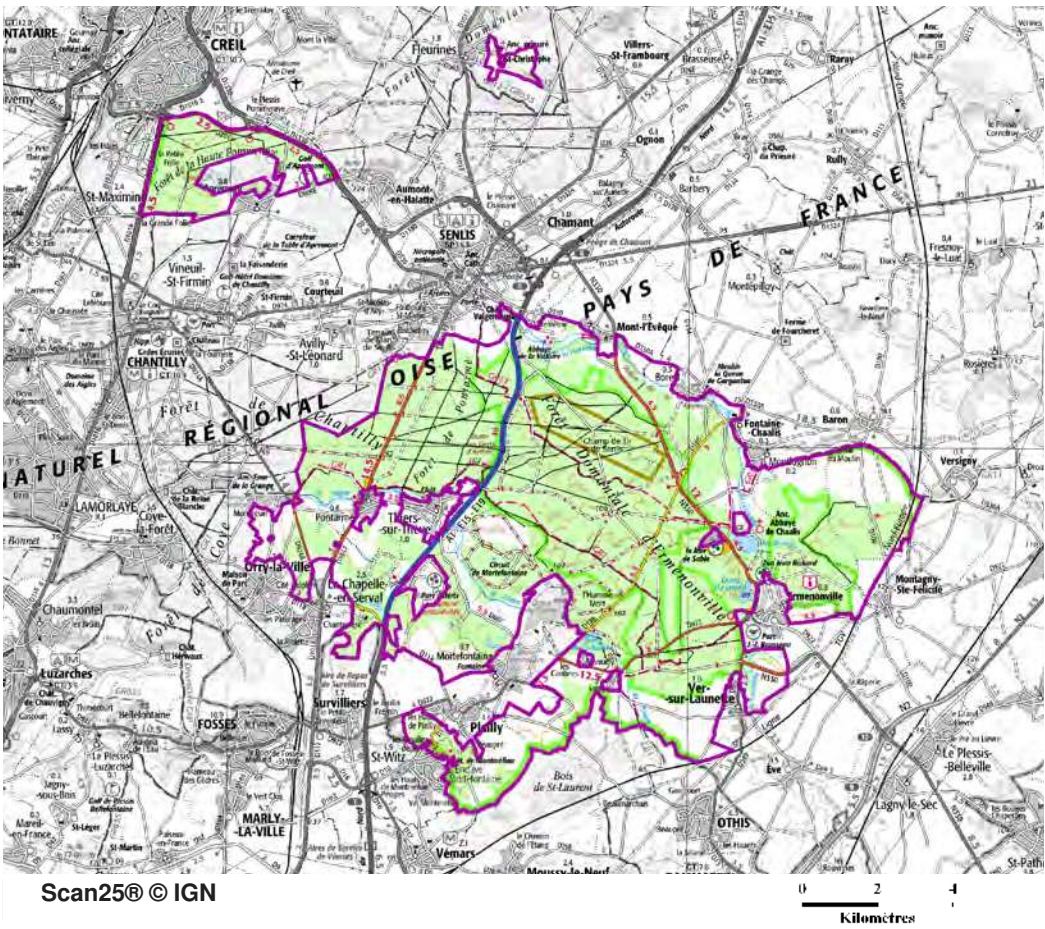
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 . Gestion publique (ONF :
 forêt domaniale, forêt de
 Chaalis) et privée

SIGNALÉTIQUE :
 . Aucune, à part la ponc-
 - tuation des carrefours par
 des poteaux d'orientation
 blancs d'environ 4 mètres.

MUTATIONS :
 . Etat du site :
 . Principales mutations :

ENJEUX :
 . La gestion du site doit tenir
 compte de la diversité des
 espaces clas sés et des
 contraintes particulières pro-
 voquées par la proximité de
 la Région parisienne.
 . Signaler le périmètre du site

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . PNR Oise Pays de France,
*Découvrons le massif fores-
 tier d'Ermenonville*, Plaquette
 . GUILLEMOT (Etienne), *Les
 forêts de Senlis. Étude sur
 le régime des forêts d'Ha-
 latte, de Chantilly et d'Erme-
 nonville au moyen âge et
 jusqu'à la Révolution*, Paris,
 Mémoires de la Socié té de
 l'Histoire de Paris et de l'Ile-
 de-France, 1905, 228 p



Trois types de végétation se différencient : feuillus lorsque le calcaire est proche de la surface du sol, résineux ou feuillus sur sols sableux plus épais, landes à bruyères, bouleaux et pins sylvestres lorsque le socle disparaît sous l'épaisseur du sable. La forêt est traversée par la modeste rivière de la Launette qui alimente les étangs du parc d'Ermenonville.

Les abords offrent de nombreux monuments témoignant d'un riche passé historique : le menhir de Borrest, les abbayes de Chaalis et de La Victoire, les châteaux de Mont-Lévêque, de Valgen-
 ceuse, d'Ermenonville, de Mortefontaine, accompagnés de leurs jardins, etc.

Forêt de la Haute Pommeraye, Clairière et butte Saint-Christophe

Ces sites complètent la protection au nord, de part et d'autre de la forêt d'Halatte. La forêt royale sous les Carolingiens et les Mérovingiens fut partagée en trois massifs à la suite de défrichements réalisés surtout au XII^e siècle, d'où son nom de *massif des trois forêts* (Ermenonville, Chantilly, Halatte). Elle fut ensuite répartie entre différents propriétaires. Le roi conserva la forêt d'Halatte qui borde le plateau au-dessus de l'Oise, mais elle fut en partie aliénée au cours des siècles au profit de divers établissements religieux. A la révolution, la confiscation des biens permit la réunion des propriétés en une forêt domaniale.

Le plateau qui surplombe l'Oise est ponctué de buttes-témoins calcaires. La butte Saint-Christophe domine la clairière de Fleurines au cœur de la forêt d'Halatte. Elle culmine à 185 m. Le prieuré Saint-Christophe y fut construit au XI^e siècle. La butte d'Apremont culmine à 132 m au sud de Creil. Elles offrent des points de vues panoramiques sur la forêt et les alentours.

L'ensemble de ces protections permet de contenir la forte pression urbaine exercée sur le sud du département depuis une vingtaine d'années, sans s'opposer au développement indispensable des activités locales.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris



En haut à droite : Bois de Montlognon, bruyères
- En bas, à droite : Butte Saint-Christophe, vue sur Creil

SITE INSCRIT

Arrêté du 6 février 1970.

CRITÈRE : Pittoresque

TYPLOGIE :

Grand ensemble paysager

MOTIVATION DE PROTECTION

Le besoin de mettre en place une protection cohérente dans la région de Senlis s'est clairement manifesté dès 1965. La dispersion des espaces déjà protégés (Domaines de Chantilly, d'Ermenonville et de Mortefontaine, vallées de l'Aunette et de la Launette, Monuments Historiques ...) ne permettait pas d'avoir une vision globale sur les problèmes d'aménagement, de mise en valeur et de protection de cet espace de qualité proche de la région parisienne.

Dans ce contexte, l'inscription permet de délimiter un espace cohérent où pourraient s'appliquer des prescriptions spécifiques et adaptées.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

36 153,32 ha '49 communes), délimité par la voirie, l'Oise et la limite du département

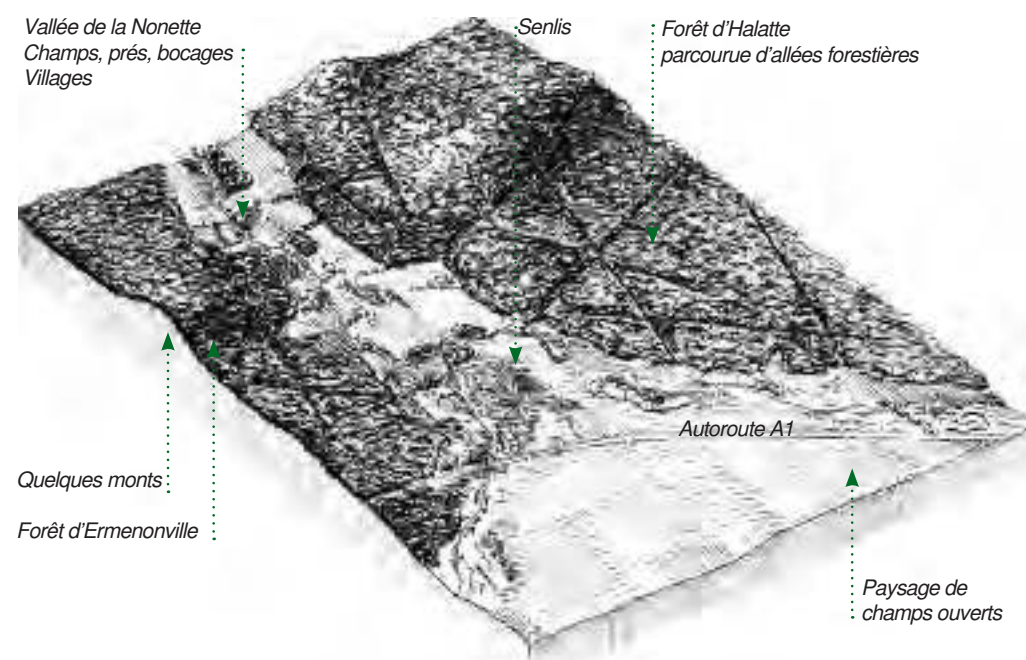
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
et **PRIVÉE.**

AUTRES PROTECTIONS :

. Nombreux *Monuments Historiques* et leurs abords.

. Plusieurs *sites classés et inscrits* dont les sites classés étendus du Domaine de Chantilly, de la Forêt d'Halatte et de la Forêt d'Ermenonville, Pontarmé, Haute-Pomeraie, Clairière et Buttes de Saint-Christophe. Dans le cas du recouvrement de deux protections, l'arrêt de site classé abroge implicitement la partie du site inscrit concerné (Pour la forêt d'Ermenonville, la partie du site inscrit concernée est abrogée dans le décret)

. DANS LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ, LA RÉGLEMENTATION DE LA ZPPAUP DE LA CHAPELLE EN SERVAL S'IMPOSE SUR LE SITE
. PNR Oise Pays de France

*Un site convoité à proximité de la capitale*

Située à proximité de la région parisienne, et desservie par l'autoroute du Nord (A1), la vallée de la Nonette est un site convoité, riche d'un important patrimoine historique et naturel. Elle constitue un poumon vert au nord de la capitale. L'évolution de la région démontre la pertinence de l'analyse qui avait conduit à l'inscription de ce site afin de le soustraire aux pressions de l'urbanisation. Bien qu'ayant subi des transformations, cette partie du Valois conserve toutes les qualités qui ont fait sa renommée. Pour répondre à un besoin croissant de conservation et de valorisation du patrimoine, un ensemble cohérent de mesures de protection s'est progressivement mis en place dans le Massif des Trois Forêts autour de Senlis et Chantilly.

Un patrimoine naturel

La Nonette est une petite rivière qui prend sa source à Nanteuil-le-Haudouin. Elle rejoint l'Oise, en passant au pied de Senlis. Les cours d'eau orientés est-ouest ont façonné le relief de la vallée. De petits monts, élevés d'environ 80 mètres, sculptent le paysage boisé. Ils donnent leurs noms à de nombreux lieux et villes : le Mont Alta, la Butte d'Aumont, le pain de sucre, la Motte, Montépilloy, Mont-l'Évêque... Les thalwegs humides accueillent des activités agricoles et quelques villages implantés hors zones inondables. Le site comprend également la grande plaine agricole à l'ouest.

Le massif des trois forêts (Halatte, Chantilly et Ermenonville) forme le principal patrimoine naturel de la vallée de la Nonette. Ces forêts en grande partie domaniales (seule exception, Chantilly propriété de l'institut de France) sont constituées principalement de futaies de chênes et de hêtres avec des résineux sur les zones sableuses. Le massif forestier est parcouru d'allées forestières dont certaines, à Chantilly, ont été aménagées par Le Nôtre. Elles sont ouvertes aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





49 COMMUNES :

Apremont, Aumont, Avilly-Saint-Leonard, Barbery, Baron, Beau-repaire, Boran-sur-Oise, Borest, Brasseuse, Chamant, Chantilly, Courteuil, Coye-La-Forêt, Creil, Ermenonville, Eve, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Fresnoy-Le-Luat, Gouvieux, La Chapelle-En-Serval, Lagny-Le-Sec, Lamorlaye, Le Plessis-Belleville, Les Agneux, Montagny-Sainte-Felicite, Montepilloy, Montleveque, Montlognon, Mortefontaine, Ognon, Orry-La-Ville, Plailly, Pontarme, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Raray, Rully, Rhuis, Roberval, Saint-Maximin, Senlis, Thiers-Sur-Theve, Ver-Sur-Launette, Verberie, Verneuil-En-Halatte, Vineuil-Saint-Firmin, Villeneuve-Sur-Verberie, Villers-Saint-Frambourg.

FRÉQUENTATION DU SITE
 . Touristique

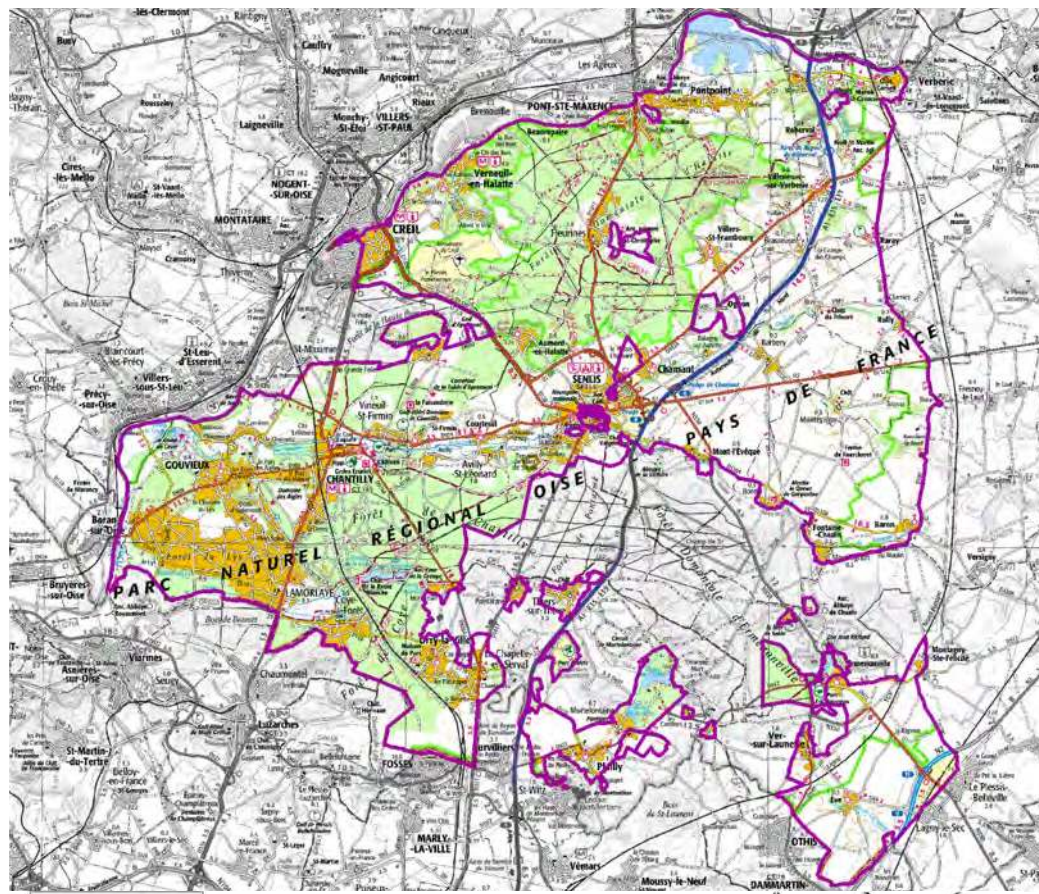
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
 Programme de gestion thématique

SIGNALÉTIQUE :
 . Aucune

MUTATIONS :
 . Etat du site : dégradé
 . Principales pressions : urbaines et foncières
 Mutations secondaires : Equipements, infrastruc- tures/ Pressions touris- tiques/ Fréquentation

ENJEUX :
 . Veiller aux aménage- ments comme la construc- tion de golfs ou l'intégration des nouvelles const ruc- tions

POUR EN SAVOIR PLUS :
 . Étienne GUILLEMOT, *Les fo- rêts de Senlis : Étude sur les régimes des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenon- ville*, Paris, Mém. de la Soc.de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France, 1905, 228 p.



Dès le premier quart du xx^e siècle, les bois situés en périphérie sont soumis à une pression foncière accrue : le premier golf accompagné d'un lotissement est implanté entre Gouvieux et Lamorlaye en 1925 (lotissement le Lys-Chantilly). Il sera suivi de plusieurs autres aménagements attirant une clientèle aisée à peu de distance de Paris.

Un patrimoine historique et culturel

Le site comprend quatre secteurs principaux :
 - la ville de Senlis et ses abords immédiats qui sont au coeur du site
 - la vallée de la Nonette elle-même, trait d'union entre Senlis et Chantilly
 - la forêt et le site d'Ermenonville, en limite sud-est, sensibles aux pressions urbaines
 - les forêts domaniales

Les grands espaces boisés forment des lieux de prédilection pour la chasse. Attirés par la proximité de la capitale, l'abondance des forêts et cours d'eau, et du gibier, les rois et seigneurs du Royaume de France y établirent leurs villégiatures. Ces grands seigneurs participèrent à l'aménagement du territoire par la construction de châteaux, accompagnés de de somptueux parcs et jardins tels celui de Chantilly, créé par Le Nôtre ou celui d'Ermenonville dû au Marquis de Girardin. Les cours d'eau sont déviés pour créer des étangs. De nombreux châteaux et domaines privés sont encore utilisés pour la chasse à cour. Ils participent à l'activité équestre qui domine dans la région.

La vallée accueille des sites prestigieux du patrimoine architectural français : la cité royale de Senlis, le château de Chantilly, l'abbaye de Chaalis, ou l'abbaye royale du Moncel édifiée par Philippe Le Bel. Des prieurés et abbayes moins illustres, des églises romanes et gothiques sont également de précieux témoignages de l'évolution de l'architecture romane et gothique.

La protection vise à délimiter un espace harmonieux, respectueux du riche patrimoine naturel et architectural. La création du Parc naturel régional Oise Pays de France, en janvier 2004, renforce ce dispositif.

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00
 Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*



*En haut à droite : : les retenues d'eau
 En bas, à droite : D 330 entre Villemétrie et Mont-Levêque*